

DÉPARTEMENT  
de l'Essonne

ARRONDISSEMENT  
de PALAISEAU

CANTON  
d'ORSAY

COMMUNE  
d'ORSAY

Année 19<sub>85</sub>

(Article L 121-18 du Code des Communes)

# REGISTRE

DES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune d'ORSAY

Le présent Registre, contenant deux cents feuillets, a été coté et paraphé par nous,

Commissionnaire Adjoint de la République

A Palaiseau, le 2 octobre 1985

Pour le COMMISSAIRE ADJOINT,  
de la REPUBLIQUE  
Le Chef de Section

Christiane TROMPEAU



Les délibérations sont inscrites par ordre de date.  
Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou  
mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

(Art. L 121-18 du Code des Communes)

DEPARTEMENT DE  
L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT  
DE PALAISEAU

- VILLE D'ORSAY -

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE  
AUPRES DE L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS  
POUR ASSURER LA PROPRIETE SISE 7, AVENUE DU MARECHAL FOCH

Décision n° 85-51 prise en application  
des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des communes

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu les articles L.122-20 et L.122-21 du Code des communes ;

Vu la délibération en date du 23 mars 1983 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.122-20 du Code des communes ;

Vu le contrat n° 3 373 429 en date du 14 mai 1957 et les avenants ;

Vu le nouveau contrat proposé par l'Union des Assurances de Paris compte tenu des travaux effectués dans la propriété sise 7, avenue du Maréchal Foch et de la nouvelle affectation des locaux,

DECIDE :

Article 1er.- Les assurances du groupe de l'Union des assurances de Paris représentées par Monsieur Gilbert Baudoïn domicilié 16, rue de Paris à Palaiseau (Essonne) sont chargées de garantir la Maison des Associations et la Bibliothèque sise dans le Parc d'East Cambridgeshire 7, avenue du Maréchal Foch.

Article 2.- La dépense correspondante qui s'élève à 13 676 francs pour la période du 16 décembre 1982 au 3 janvier 1986 sur la base d'une prime nette annuelle de 5 430 francs sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de l'exercice en cours (sous-chapitre 93211 - article 638).

Orsay, le 2 décembre 1985  
Par délégation du Conseil municipal :  
LE MAIRE,  
Conseiller Général

*Michel Lochot*

Michel LOCHOT.



DÉPARTEMENT DE  
L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT  
DE PALAISEAU

- VILLE D'ORSAY -

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU  
ESSONNE  
ARRIVEE LE 6/12/85  
N° 017727

CONVENTION

EN VUE DE LA MISE A DISPOSITION DE  
L'ASSOCIATION POUR LE DEVENIR DES HANDICAPES  
D'UN LOCAL APPARTENANT A LA COMMUNE

Décision n° 85-52 prise en application  
des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des communes

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu les articles L.122-20 et L.122-21 du Code des communes ;

Vu la délibération en date du 23 mars 1983 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.122-20 du Code des communes ;

Considérant que l'Association pour le Devenir des Handicapés recherchait des locaux afin de permettre à l'Equipe de Préparation et de Suite de Reclassement d'être opérationnelle ;

Considérant que des locaux appartenant à la commune étaient vacants,

DECIDE :

Article 1er.- Les termes de la convention par laquelle la commune met à la disposition de l'Equipe de Préparation et de Suite de Reclassement (E.P.S.R.) placée sous la responsabilité de l'Association pour le Devenir des Handicapés (A.D.H.) pour une durée de trois ans renouvelable des locaux situés 1, allée J.C. Arnoux, à l'entresol d'un immeuble neuf dans l'ensemble "Les Planches" sont adoptés.

Article 2.- Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer mensuel de 3 500 francs, révisable au 1er juillet de chaque année.

Article 3.- La recette correspondante sera constatée au chapitre 9652 - article 714 - du budget.

Fait à Orsay, le 3 décembre 1985

Par délégation du Conseil Municipal :  
LE MAIRE,  
Conseiller Général



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Lochot'. The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Michel LOCHOT.



DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**MAIRIE D'ORSAY**

Téléphone (1) 69.07.22.02 - Code postal 91406

*Orsay, le* 31 janvier 1986

SECRETARIAT GENERAL

N/Réf : MM/JC - N°447

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine séance du Conseil municipal qui aura lieu le mercredi 5 février 1986, à 21 heures à la Mairie, en vue de délibérer sur les affaires suivantes :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance - Séance du 19 décembre 1985
- 2 - Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal
- 3 - Revalorisation des indemnités des assistantes maternelles
- 4 - C.E.S.F.O. - Participation des familles à compter du 1er avril 1986
- 5 - Classes de lac - Participation des familles
- 5 bis - Classes de nature - Participation des familles
- 6 - Centres de vacances de printemps organisés par l'oeuvre Louis Conlombant - Participation des familles
- 7 - Admissions en non-valeur
- 8 - Virements de crédits - Exercice 1985
- 9 - Budget principal - Budget primitif pour l'exercice 1986
- 10 - Subventions aux associations au titre de l'exercice 1986 - Répartition des crédits inscrits au budget primitif
- 11 - Service annexe de l'assainissement - Budget primitif pour l'exercice 1986
- 12 - Vote des taux d'imposition applicables en 1986 aux quatre taxes directes locales
- 13 - Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de l'exercice 1986



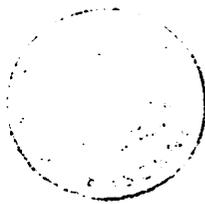


- 14 - Acquisition de matériel et travaux à réaliser dans les restaurants scolaires au titre de l'année 1986 - Demande de subvention auprès du Conseil Général
- 15 - Convention relative au programme 1986 de travaux dans les collèges - Maîtrise d'ouvrage départementale - Autorisation de signer la convention
- 16 - Convention entre le Département de l'Essonne et la commune relative aux travaux imprévisibles et urgents dans les collèges Alain Fournier et Alexander Fleming - Autorisation de signer la convention
- 17 - S.E.P.I.M.O. - Servitude de passage public sur terrain privé, ruelle des Saules
- 18 - Rétrocessions de terrain rue Alain Fournier
- 19 - Convention en vue de la mise à disposition des Scouts de France d'un terrain appartenant à la commune au lieudit "Le Bois du Cimetière"

Questions supplémentaires

- 20 - Programme de voirie 1986 - Appel d'offres - Désignation de trois membres du Conseil pour constituer la commission d'ouverture des plis
- 21 - Extension de la Halte-Garderie - Demande de subvention auprès de la C.A.F.
- 22 - Dénomination de rue

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de mes dévoués sentiments.



LE MAIRE,  
Conseiller Général

Michel LOCHOT.



5 FEVR 1986



DÉPARTEMENT DE  
L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT  
DE PALAISEAU

- VILLE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 1986

PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quatre-vingt-six, le cinq février à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune d'Orsay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Michel Lochot, Maire, Président.

Etaient présents : M. Michel Lochot, Maire, Président - Mme Jacqueline Laury - M. Jean Montel - Mme Nicole Chevalier - MM. André Adrien - Bertrand Mory - Jacques Jallas - Yves Michelet - René Le Mao, adjoints - Charles Deschênes - Pierre Goumis - Georges Guilbaud - Jeronimo Da Silva - Mme Anne Roche - MM. Jean-Pierre Ricard - Lionel Champetier - Michel Quintin - Mme Danielle Charpentier - MM. Germinal Arpal - Jean Revellat - Claude Delaplace - Mme Marie-Josèphe Labaune - MM. Daniel Taupin - André Laurent - Alain Forchioni - Mme Françoise Pomié - M. Bernard Bourgeat.

Absents excusés : M. Guy Moreau représenté par M. Jean-Pierre Ricard  
M. Jurek Juszczak représenté par M. André Laurent  
M. Jean-Pierre Bonnet représenté par M. Daniel Taupin

Absents : M. Alain Holler  
M. Pierre Péron  
M. Paul Tremsal

Sont candidates pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

Madame Anne Roche et Madame Françoise Pomié.

Ont obtenus : Mme Roche 19 voix pour  
Mme Pomié 8 voix pour  
3 abstentions : MM. Adrien, Goumis, Arpal

Madame Anne Roche est désignée en qualité de secrétaire de séance.



5 FEVR. 1986

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Monsieur Paul Grand, Secrétaire Général Adjoint, en fonction à la mairie depuis le 15 janvier 1986.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que des questions supplémentaires ont été enregistrées préalablement à l'ouverture de la séance :

- Programme de travaux de voirie 1986 - Désignation de 3 membres du Conseil pour constituer la commission chargée de l'ouverture des plis
- Extension de la halte-garderie - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
- Voeu pour la dénomination d'une rue Docteur Albert.

#### I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 19 DECEMBRE 1985

- Monsieur Laurent demande que page 27, au point XX, après le 2<sup>e</sup> paragraphe soit ajouté "Monsieur Juszcak demande que la plus grande attention soit apportée sur les immeubles de façade du boulevard Dubreuil et de la Place de la République, et sur leur impact architectural".

Cette demande est acceptée.

- Monsieur Laurent demande qu'au point XXI, avant le premier paragraphe de la page 31, soit ajouté "Monsieur Forchioni fait remarquer que, sans préjuger l'intérêt de la création envisagée, le projet de la municipalité n'apportera pas de solution aux problèmes qui ont conduit, lors de l'élaboration du P.O.S., à la création d'une zone artisanale : ré-installation des cars Robinet, extension de certaines activités à nuisances du centre ville (garages) etc...".

Cette demande est acceptée.

Ces deux observations étant enregistrées, le Conseil municipal adopte, à la majorité, par 25 voix pour, et 5 abstentions dont MM. Mory, Guilbaud, Arpal, Mme Pomié pour cause d'absence et M. Da Silva, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 1985.

#### II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.122-20 du Code des communes, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance, à savoir :

##### Décision n° 85-53 du 30 décembre 1985

##### Convention avec le Comité d'Action et d'Entraide Sociale du Centre National de Recherches Scientifiques pour l'organisation de classes de neige pour la saison d'hiver 1985-1986

Le Comité d'Action et d'Entraide Sociale du Centre National de Recherches Scientifiques a été chargé d'héberger et de nourrir, du 6 janvier au 24 janvier 1986, dans son centre "Paul Langevin" à Aussois, les enfants et le personnel d'encadrement de deux classes de cours moyen première année de l'école primaire du Centre et une classe de cours moyen deuxième année de l'école primaire du Guichet.

La dépense correspondante, calculée sur la base d'un prix forfaitaire de pension de 177 francs par jour et par personne soit à titre d'estimation la somme de 302 670 francs sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de l'exercice 1986 (sous-chapitre 944-40 - article 643).



5 FEVR. 1986



- 3 -

Décision n° 86-1 du 2 janvier 1986

Souscription d'un contrat d'assurance auprès du Groupe de l'Union des Assurances de Paris en vue de garantir l'exposition tenue du 3 au 11 mai 1985 à la Maison des Associations

Les Assurances du Groupe de l'Union des Assurances de Paris, représentées par Monsieur Louis Barrandon domicilié centre commercial "Les Boutiques" aux Ulis (Essonne), ont été chargées de garantir les objets divers figurant à l'exposition du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice qui s'est tenue du 3 au 11 mai 1985 à la Maison des Associations

La dépense correspondante, s'élevant à somme de trois cent trente huit francs (338 francs), taxes et accessoires compris, sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif pour l'exercice 1985 (sous-chapitre 94031 - article 638).

### III - REVALORISATION DES INDEMNITES DES ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Chevalier, Maire-Adjoint, expose :

Par délibération en date du 21 mars 1985, le Conseil municipal a fixé à 33,74 francs à compter du 1er mars 1985 et à 34,41 francs à compter du 1er octobre 1985, l'indemnité journalière de nourriture et d'entretien allouée aux assistantes maternelles de la crèche familiale, et à 21,43 francs le 1er mars 1985 et 21,85 francs le 1er octobre 1985, l'indemnité journalière compensatrice.

Il est proposé au Conseil de revaloriser les indemnités précitées de la façon suivante :

\* Au 1er mars 1986 + 1,25 %

\* Au 1er octobre 1986 + 1,25 %

- L'indemnité journalière de nourriture et d'entretien actuellement de 34,41 francs serait portée à :

\* 34,84 francs le 1er mars 1986

\* 35,27 francs le 1er octobre 1986

- L'indemnité journalière compensatrice actuellement de 21,85 francs serait portée à :

\* 22,12 francs le 1er mars 1986

\* 22,39 francs le 1er octobre 1986

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

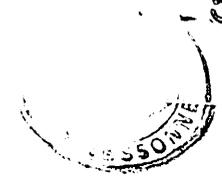
A la majorité par 22 voix pour et 8 abstentions (Mme Labaune - MM. Juszcak - Taupin - Bonnet - Laurent - Forchioni - Mme Pomié - M. Bourgeat)

Décide de porter à 34,84 francs le 1er mars 1986 et 35,27 francs le 1er octobre 1986 l'indemnité journalière de nourriture et d'entretien allouée aux assistantes maternelles et à 22,12 francs le 1er mars 1986 et 22,39 francs le 1er octobre 1986 l'indemnité journalière compensatrice.

Monsieur Laurent justifie son abstention en indiquant qu'il aurait préféré, avant que le Conseil ne se prononce sur le taux des indemnités applicables au 1er octobre 1986, que soit connu le taux officiel d'augmentation des salaires de la fonction publique pour l'année 1986.



5 FEVR. 1986



La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif de l'exercice 1986.

IV - CENTRE DE LOISIRS DU COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LA FACULTE D'ORSAY - PARTICIPATION DES FAMILLES A COMPTER DU 1er AVRIL 1986

Mme Laury, Premier-Adjoint, expose :

Par délibération du 21 mars 1985 le Conseil municipal a fixé les différents montants de la participation quotidienne des familles dont les enfants fréquentent le centre aéré du Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay : 83 francs - 58 francs - 41 francs - 25 francs - 12,50 francs pour les enfants domiciliés à Orsay et 93,50 francs pour les enfants non domiciliés à Orsay, pour un prix de journée de 131 francs facturé à la commune par le C.E.S.F.O.

Cet organisme a informé la municipalité que le prix de journée passerait à partir du 1er janvier 1986, de 131 francs à 142,21 francs, soit une augmentation de 8,55 %.

A la suite de l'entretien que Madame Laury a eu le 21 janvier avec des représentants du C.E.S.F.O., ce prix a été ramené à 141 francs, soit une augmentation de 7,63 %.

Conformément aux décisions gouvernementales et à la proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Mme Laury propose de relever de 2,5 % les participations retenues pour 1985 et de fixer ainsi qu'il suit la participation des familles :

Quotient familial	Anciens tarifs (+ 2,50 %)	
- Supérieur ou égal à 3 090 F...	85,00 F	100 %
- Compris entre 3 089 et 2 320 F	59,50 F	70 %
- Compris entre 2 319 et 1 855 F	42,50 F	50 %
- Compris entre 1 854 et 1 285 F	25,60 F	30 %
- Inférieur à 1 284 F.....	12,80 F	15 %

Enfants non domiciliés à Orsay et admis à titre exceptionnel : 95,80 francs.

Le prix maximal proposé correspond à 60,28 % du prix de journée facturé à la commune par le C.E.S.F.O.



5 FEVR. 1986



- 5 -

Monsieur Taupin précise qu'une augmentation d'1 franc est justifiée par le fait que le C.E.S.F.O. ne reçoit plus la subvention de 1 franc précédemment versée par le Conseil Général.

Madame Chevalier s'étonne une fois de plus que pour les communes l'augmentation des tarifs soit limitée à 2,5 % alors que le C.E.S.F.O. dans le même temps a la possibilité d'augmenter ses tarifs de 7,63 %.

Madame Laury précise que le C.E.S.F.O. justifie cette augmentation par des augmentations de personnel.

Monsieur Jallas indique qu'il votera contre, pour la raison précédemment invoquée par Madame Chevalier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité par 21 voix pour, 4 voix contre (M. Jallas - Mme Labaune - MM. Laurent - Forchioni) et 5 abstentions (MM. Juszczak - Taupin - Bonnet - Mme Pomié - M. Bourgeat)

Approuve les propositions qui lui sont faites par sa Commission des Affaires Scolaires.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif 1986 (sous chapitre 944 61 - article 642 : participation aux frais des services et œuvres privées).

#### V - CLASSES DE LAC - PARTICIPATION DES FAMILLES

Mme Laury, Premier-Adjoint, expose :

La commune d'Orsay enverra les enfants de la grande section de l'école maternelle de Maillecourt et d'un CE1 de l'école primaire du Guichet en classes de lac, du 14 au 26 avril 1986, organisées à la Base Départementale de Vaux Baye (Nièvre).

Afin de déterminer la participation des familles, il ne reste qu'à fixer le prix maximal qui sera demandé pour ce séjour et appliquer les quotients familiaux tel que leur mode de calcul et d'établissement a été arrêté au cours de la séance du 3 juillet 1985.

Conformément aux décisions gouvernementales et à l'avis unanime de la commission des Affaires Scolaires, Mme Laury propose de relever de 3 % le prix maximal retenu pour l'année scolaire 1984/1985, qui est ainsi porté de 1 320 francs à 1 360 francs, et d'arrêter ainsi qu'il suit la participation des familles :

- Supérieur ou égal à 3 090 F.....	1 360 F	100 %
- Compris entre 3 089 et 2 320 F..	952 F	70 %
- Compris entre 2 319 et 1 855 F..	680 F	50 %
- Compris entre 1 854 et 1 285 F..	408 F	30 %
- Inférieur à 1 284 F.....	204 F	15 %

Ce prix maximal correspond à 77 % du prix prévisionnel par enfant qui a été évalué à 1 770 francs.



Madame Labaune s'étonne que pour fixer la participation des parents qui enverront des enfants en classes de nature, on applique un taux de 3 % alors que pour fixer celles des familles qui enverront des enfants au Centre de Loisirs du Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay de même que pour limiter les indemnités des assistantes maternelles le taux d'augmentation soit limité à 2,5 %.

Madame Laury précise que lorsque les tarifs sont fixés pour l'année scolaire 3 % d'augmentation sont permis, ce qui n'est pas le cas lorsque les augmentations sont déterminées pour l'année civile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité par 22 voix pour, 3 voix contre (Mme Labaune - M. Laurent - Forchioni) et 5 abstentions (M. Juszcak - Taupin - Bonnet - Mme Pomié - M. Bourgeat) les propositions qui lui sont faites relatives à la participation des familles qui enverront des enfants en classes de Lac durant l'année scolaire 1985/1986.

Les recettes correspondantes seront constatées au sous-chapitre 944 40 - article 70093 du budget primitif pour l'exercice 1986.

V bis - CLASSE DE NATURE - PARTICIPATION DES FAMILLES

Mme Laury, Premier-Adjoint, expose,

La commune d'Orsay enverra les enfants d'un CP de l'école primaire du Centre en classe de nature, du 21 mai au 9 juin 1986, organisée au Centre Paul Langevin à Aussois (Savoie).

Afin de déterminer la participation des familles, il ne reste qu'à fixer le prix maximal qui sera demandé pour ce séjour et appliquer les quotients familiaux tel que leur mode de calcul et d'établissement à été arrêté au cours de la séance du 3 juillet 1985.

Conformément aux décisions gouvernementales et à l'avis unanime de la commission des Affaires Scolaires, Mme Laury propose de relever de 3 % le prix maximal retenu pour l'année scolaire 1984/1985, qui est ainsi porté de 2 090 francs à 2 153 francs, et d'arrêter ainsi qu'il suit la participation des familles :

- Supérieur ou égal à 3 090 F.....	2 153,00 F	100 %
- Compris entre 3 089 et 2 320 F..	1 506,00 F	70 %
- Compris entre 2 319 et 1 855 F..	1 076,50 F	50 %
- Compris entre 1 854 et 1 285 F..	645,00 F	30 %
- Inférieur à 1 284 F.....	322,00 F	15 %

Ce prix maximal correspond à environ 60,30 % du prix de revient prévisionnel qui a été évalué à 3 570 francs.



5 FEVR. 1986



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité par 22 voix pour, 3 voix contre (Mme Labaune - MM. Laurent - Forchioni) et 5 abstentions (MM. Juszcak - Taupin - Bonnet - Mme Pomié - M. Bourgeat) les propositions qui lui sont faites relatives à la participation des familles qui enverront des enfants en classes de nature durant l'année scolaire 1985/1986.

Les recettes correspondantes seront constatées au sous-chapitre 944 40 - article 70093 du budget primitif pour l'exercice 1986.

VI - CENTRE DE VACANCES DE PRINTEMPS ORGANISE PAR L'OEUVRE LOUIS CONLOMBANT - PARTICIPATION DES FAMILLES

Madame Laury, Premier Adjoint, expose :

La commune d'Orsay enverra des enfants en vacances par l'intermédiaire de l'Oeuvre Louis Conlombant, dont le siège social est situé au 184, quai de Jemmapes à Paris (10ème) pendant les vacances de printemps, du 25 mars au 6 avril 1986.

En 1985, le coût moyen par enfant pour un séjour de 14 jours était de 1 587,50 francs, soit un coût journalier de 113,39 francs. La participation maximale demandée aux familles est de 1 420 francs, soit 101,42 francs par jour.

En 1986, le coût prévisionnel par enfant pour un séjour de 11 jours est de 1 443 francs, soit 131,18 francs par jour. La durée du séjour ayant été ramenée de 14 à 11 jours, le coût prévisionnel par enfant est légèrement inférieur à la participation maximale demandée aux familles en 1985 relevée de 2,50 %, soit 1 420 francs + 35,50 francs = 1 455,50 francs.

Au nom de la commission Affaires Scolaires, Madame Laury propose :

- De fixer ainsi qu'il suit le prix maximal demandé pour ce séjour : participation journalière maximale en 1985, relevée de 2,50 %, soit 101,42 francs x 11 jours = 1 115,62 francs, somme arrondie à 1 150 francs

- et d'arrêter ainsi qu'il suit la participation des familles compte tenu des quotients familiaux actuellement en vigueur.

- Supérieur ou égal à 3 090 F.....	1 150,00 F	100 %
- Compris entre 3 089 et 2 320 F..	805,00 F	70 %
- Compris entre 2 319 et 1 855 F..	575,00 F	50 %
- Compris entre 1 854 et 1 285 F..	345,00 F	30 %
- Inférieur à 1 284 F.....	172,50 F	15 %

nel par enfant.

Ce prix maximal correspond à 79,69 % du prix de revient prévision-





Monsieur Jallas fait remarquer que le coût journalier est en augmentation de + 16 % par rapport à l'année précédente.

Monsieur Champetier souhaiterait que la participation des familles soit plus homogène alors qu'il y a des variations importantes suivant l'organisme auquel la commune fait appel.

Madame Laury précise que du fait du blocage des prix, la commune subit les augmentations.

Monsieur Laurent propose afin d'harmoniser les tarifs de tout niveler par le bas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité, par 22 voix pour, 3 voix contre (Mme Labaune, MM. Laurent, Forchioni) et 5 abstentions (MM. Juszcak, Taupin, Bonnet, Mme Pomié, M. Bourgeat) les propositions qui lui sont faites relatives à la participation des familles qui enverront des enfants en vacances par l'intermédiaire de l'oeuvre Louis Conlombant.

Les recettes correspondantes seront constatées au sous-chapitre 9445 - article 70090 : rétributions pour centres de vacances - du budget primitif pour l'exercice 1986.

#### VII - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. Mory, Maire-Adjoint, expose :

Afin d'apurer les comptes des exercices antérieurs, au niveau des produits non recouvrables, Madame le Trésorier Principal d'Orsay a souhaité qu'une délibération du Conseil soit prise à cet effet, à la fin de sa gestion.

Cette information a été donnée aux élus lors de la séance de Conseil du 19 décembre 1985.

Une dérogation a été accordée par Monsieur le Commissaire Adjoint de la République pour que soit prorogé de 6 jours, le délai de la journée complémentaire applicable à la section de fonctionnement.

Les états détaillés concernant la demande d'admission en non-valeur, portent sur un montant global de 9 067,40 francs.

L'imputation sur l'exercice 1985 donnera lieu à un virement de crédits.

La Commission des Finances, lors de sa séance du 23 janvier 1986, a donné un avis favorable à l'unanimité pour proposer au Conseil d'autoriser ces admissions en non-valeur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise les admissions en non-valeur qui lui sont proposées à l'exception d'une somme de 1 399,86 francs pour laquelle un complément d'information sera demandé aux Services de la Trésorerie Principale d'Orsay.



5 FEVR. 1986



- 9 -

VIII - VIREMENTS DE CREDITS - EXERCICE 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur Mory, Maire-Adjoint, expose :

Lors de sa séance du 19 décembre 1985, le Conseil a délibéré pour autoriser les virements de crédits à opérer au titre de l'exercice 1985, et intéressant la section d'investissement.

En complément de cet état, et suite à la demande formulée postérieurement à la date susvisée par les services de la Trésorerie Principale d'Orsay, il est proposé au Conseil d'autoriser l'ouverture de crédit indiquée ci-après :

- Chapitre 903 - Sous-chapitre 692 - Article 23211 ) + 20 230 F  
Extension du Foyer Polyvalent de Maillecourt )
- et d'annuler un crédit équivalent, soit 20 230 francs, au chapitre 903-2 - article 2322 "Travaux dans les bâtiments du 2<sup>e</sup> degré", qui est resté inutilisé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, approuve par 28 voix pour et 2 abstentions (MM. Daniel Taupin - Jean-Pierre Bonnet) le virement de crédit qui lui est proposé en ce qui concerne la section d'investissement, exercice 1985, en complément de l'état adopté par délibération du 19 décembre 1985.

VIII BIS - VIREMENTS DE CREDITS - EXERCICE 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Mory, Maire-Adjoint, expose :

Lors de sa séance du 19 décembre dernier, le Conseil municipal a délibéré sur les virements de crédits intéressant les comptes de la section d'investissement de l'exercice 1985.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, il y avait lieu d'attendre la fin de la journée complémentaire, soit le 31 janvier 1986.

Il s'agit des virements de crédits à opérer de chapitre à chapitre pour approvisionner les comptes déficitaires par prélèvement sur les comptes excédentaires.

Ainsi, le total des crédits ouverts, compensé par les crédits annulés, s'élève à 698 173 francs (état joint en annexe).

Lors de sa séance du 23 janvier 1986, la commission municipale des finances, à la majorité, a émis un avis favorable pour proposer au Conseil d'autoriser les virements de crédits permettant de régulariser les comptes de fonctionnement de l'exercice 1985.

Monsieur Forchioni demande que les chiffres ainsi corrigés soient reportés comme base 1985 lors de l'élaboration du budget 1986. Il souhaite, également que pour la prochaine fois, une explication minimum soit donnée en face des chiffres, pour faciliter la compréhension.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, par 22 voix pour, 7 voix contre (Mme Labaune, MM. Juszczak, Taupin, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) 1 abstention (M. Bonnet) les virements de crédits proposés en ce qui concerne la section de fonctionnement du budget principal 1985.



IX - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 1986

En préambule de la présentation du budget, Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

"Le budget est l'acte fondamental de la vie municipale et il détermine les orientations pour les différentes actions à mener tout au long de l'année ; que ce soit pour le fonctionnement des divers services ou la mise en oeuvre des programmes de travaux.

Le montage de ce budget a pris en compte le contexte économique actuel et la volonté municipale de ne pas augmenter les impôts ; c'est ainsi qu'en 1984, l'équilibre du budget a été réalisé avec une fiscalité de + 7,5 %. En 1985, l'équilibre a été atteint avec + 5,97 %.

Cette année, l'équilibre de notre budget est réalisé avec une fiscalité en hausse de 4,29 %.

Le budget primitif 1986 reste dans la continuité de l'effort entrepris depuis mars 1983 ; notre marge de manoeuvre est réduite en raison de l'évolution constante des charges et parallèlement de la stagnation de certaines recettes en provenance de l'Etat ou bien de la réglementation sur les tarifs.

Il a donc été nécessaire de trouver de nouvelles économies pour équilibrer le budget dans de bonnes conditions (fonction achats, meilleure planification des tâches...).

Mais également de rechercher des recettes nouvelles notamment en donnant une impulsion dans le domaine des activités industrielles et commerciales (Parc Scientifique d'Orsay...)." -----

PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 1986

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Amélioration du cadre de vie et de l'environnement

- Mise en oeuvre de la 1ère étape prévue dans le Contrat Régional (acquisitions immobilières : Floch - Borrel - Ilôt des Cours)
- Travaux d'aménagement de la Grande Bouvèche
- Rénovation de la station de filtrage de la piscine
- Poursuite des travaux d'entretien dans les différents secteurs de la commune : voirie - assainissement - bâtiments scolaires - équipements sportifs
- Amélioration des conditions de travail des services administratifs municipaux : aménagement du 1er étage de la mairie
- Développement et mise en place de nouveaux moyens informatiques

Ce programme et son financement ont pu être définis malgré un potentiel de recettes en diminution, du fait que nous n'avons pas bénéficié cette année de certaines participations extérieures qui étaient en 1985 d'environ 1 million de francs.

5 FEVR. 1986

- 11 -



### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Nous poursuivons l'effort entrepris depuis 1983, notamment par une recherche constante d'une meilleure utilisation des équipements et des matériels.

En outre, des mesures techniques ont été mises en place cette année, pour remédier au décalage, qui existait traditionnellement entre l'exercice budgétaire et l'exercice comptable.

C'est ainsi que ce budget vous est présenté moins d'une semaine après la clôture effective de l'exercice 1985 ; ce qui permettra d'engager nos programmes plus tôt et, par voie de conséquence ceci devrait contribuer à réduire le montant des restes à réaliser, et à donner aux élus beaucoup plus tôt dans l'année, les informations relatives à la situation financière.

Il y a lieu toutefois de préciser que ce budget a été élaboré à partir d'hypothèses minimales en l'absence de certaines notifications attendues de la part des services préfectoraux.

Ce qui nous amènera vraisemblablement à vous proposer, avant la fin du 1er semestre, de délibérer sur des décisions modificatives.

Il me paraît utile de vous signaler certains points importants, tels que :

- Autofinancement qui passe de 1,1 MF à 1,2 MF : soit + 9 %
- Prélèvement anticipé qui passe de 400 kF à 500 kF
- Subventions aux associations en masse globale augmentent de + 3 %
- Le montant des annuités d'emprunts progresse de + 4,8 %
- Le poste personnel progresse de 5,2 % du fait essentiellement de la mise en place d'emplois nouveaux rendus nécessaires par l'évolution des besoins dans certains secteurs : secrétariat général, police municipale, crèche collective
- La D.G.F. a été calculée avec une majoration de 3 % étant donné que la notification de cette dotation ne nous est pas encore connue.

Le budget global fait apparaître en définitive une augmentation moyenne des crédits de 4,4 %, par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne le budget du service annexe d'assainissement, il ne donne lieu à aucun commentaire particulier, puisqu'il ne comporte que des observations courantes.

Voici retracé les grandes lignes du budget 1986 qui va être soumis à votre approbation et qui a été élaboré à partir du travail des commissions et des services, et je tiens à remercier tout particulièrement les services pour leur collaboration et l'aide efficace qu'ils ont apporté à la municipalité dans l'établissement de ce budget.

Compte tenu du calendrier fixé pour les différents actes budgétaires, cet effort de gestion demandé aux services va devoir être poursuivi et je compte sur leur appui pour mener à bien cette tâche importante.

==°°°°°°°°°°°°°°°°°°





Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Mory, Maire-Adjoint, qui expose :

La balance générale se présente comme suit, en ce qui concerne les seuls mouvements réels, à l'exclusion des prestations internes :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Dépenses.....	15 459 881	64 860 112	80 319 993
Recettes.....	15 459 881	64 860 112	80 319 993

Ce projet comparé au budget primitif 1985 se caractérise par :

- une augmentation globale des crédits budgétaires de 4,93 %, le montant total du budget passe de 76 924 463 francs à 80 319 993 francs

- une légère diminution de la section d'investissement de 0,25 %, le crédit passant de 15 498 722 francs à 15 459 881 francs

- une augmentation de la section de fonctionnement de 6,24 %, le crédit passant de 61 425 741 francs à 65 860 112 francs.

Certains chiffres méritent d'être soulignés :

- l'orientation déjà amorcée lors du budget 1985 se poursuit en ce qui concerne l'augmentation de prélèvement pour le financement de dépenses d'investissement. La somme consacrée cette année est de 1 200 000 francs, soit 9 % de plus d'autofinancement qu'en 1985 où la somme était de 1 100 000 francs

- la part de l'emprunt dans le financement des investissements directs augmente par rapport à l'année dernière sans toutefois atteindre le niveau des exercices antérieurs :

. 1986	:	6 000 000	F.....	52,12 %
. 1985	:	5 200 000	F.....	44,05 %
. 1984	:	5 700 000	F.....	49,26 %
. 1983	:	7 000 000	F.....	54,46 %
. 1982	:	9 700 000	F.....	66,47 %
. 1981	:	6 200 000	F.....	62,23 %
. 1980	:	5 100 000	F.....	67,57 %
. 1979	:	3 425 000	F.....	73,67 %

- le montant total des annuités de remboursement de la dette passe de 9 076 354 francs à 9 514 258 francs, soit une progression de 4,82 %. Ce chiffre est à rapprocher du taux d'augmentation des années passées, il est constaté une baisse régulière.



5 FEVR. 1986

- 13 -

Années	Intérêts	Capital	Total	Accroissement
1980.....	2 745 000	2 151 110	4 896 110	+ 6,16 %
1981.....	3 100 400	2 410 450	5 510 850	+ 12,56 %
1982.....	3 403 350	2 554 380	5 957 380	+ 8,11 %
1983.....	4 300 000	2 924 900	7 224 900	+ 21,27 %
1984.....	4 944 238	3 187 160	8 131 398	+ 12,54 %
1985.....	5 471 488	3 604 866	9 076 354	+ 11,62 %
1986.....	5 641 264	3 872 994	9 514 258	+ 4,82 %

- L'augmentation du poste personnel est de 5,24 %.

- Le chapitre 931 comprend l'intégration de la prime de la Caisse d'Entraide et de Solidarité des Agents Communaux d'Orsay (C.E.S.A.C.) pour 980 000 francs.

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement est estimé à + 3 % , ce qui ne semble pas correspondre au rythme du coût de la vie.

- Enfin, un prélèvement anticipé sur le résultat ordinaire de l'exercice 1985 pour 500 000 francs est prévu au chapitre 970 - article 820 (contre 400 000 francs l'année dernière).

Cette inscription résulte du souci de ne pas faire payer au contribuable des impôts par anticipation.

### Analyse détaillée du projet de budget

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Chapitre 900 - Hôtel de ville et autres bâtiments

- Le crédit de 150 000 francs inscrit à l'article 2140 permettra l'acquisition de mobiliers et de matériels administratifs dans les différents services de la mairie et notamment en raison de l'aménagement du 1er étage, salle du Conseil municipal - salle des Mariages.

- La somme de 52 000 francs d'outillages divers, à l'article 2147 permettra l'acquisition pour les ateliers municipaux

- La somme de 52 000 francs inscrite à l'article 2150 permettra l'acquisition des véhicules demandés par les Services Techniques,

. Remplacement du FORD pour..... 75 000 F

- La somme de 235 000 francs à l'article 2324 permettra diverses rénovations dans l'Hôtel de Ville :

. A l'article 2326 - 1..... 73 000 F  
soit

. Pacaterie (suite) et divers..... 73 000 F



5 FEVRIER 1986



- . Sous chapitre 4 - Edifices Culturels
  - . Programme de réfection des vitraux.... 30 000 F
  - . Réparation de l'horloge..... 10 000 F

- Le crédit de 408 000 francs inscrit pour matériel et informatique comprend pour 88 000 francs. Le solde de l'extension réalisée fin 1985 ainsi que la poursuite du programme d'informatisation de plusieurs services (Services Techniques, Information, en particulier).

Chapitre 901 - Voirie

- Article 214 - 1 : 104 000 francs prévu, soit :  
Autre matériel, outillage et mobilier
  - . Espaces verts..... 40 000 F
  - . Voirie..... 35 000 + 39 000 F
- Article 2331 - 1 : . Pose de panneaux de signalisation directionnelle..... 300 000 F
- Article 2331 - 2 : Opération au titre de la sécurité 130 000 F soit :
  - . Pont de l'Yvette..... 60 000 F
  - . Carrefour Briand/Pont de Pierre..... 70 000 F
- Article 2331 - 5 : Programme de voirie pour..... 1 930 000 F
- Article 2334 : Rénovation de l'éclairage public..... 450 000 F
- Article 2112 : Plantation..... 40 000 F
- Article 23327 : Aménagement du parc d'East Cambridgeshire. 100 000 F

Chapitre 903 - Equipement Scolaire et Sportif

SECTEUR SCOLAIRE

903.1 - Ecoles du 1er degré

- 2141 : Achat de containers poubelles..... 10 000 F
- : Armoires maternelles Mondétour..... 5 000 F
- 2141 : Mobilier et matériel scolaire..... 76 120 F



5 FEVR. 1986



2321 : Travaux de bâtiment écoles 1er degré

- Primaire Mondétour

. Revêtement escaliers.....	29 000 F
. Bâtiment C stores.....	31 000 F
. Bâtiment C éclairage.....	26 000 F
. Plafond salle musique bibliothèque...	16 000 F

102 000 F

- Maternelle Mondétour

. Classe 1 peinture.....	10 000 F
. Salle rez-de-chaussée sol.....	32 000 F

42 000 F

- Primaire Guichet

. Peinture salle rez-de-chaussée.....	40 000 F
. Ravalement.....	150 000 F

190 000 F

- Primaire du Centre

. Rideaux.....	17 000 F
----------------	----------

- Maternelle Centre

. Blocage châssis.....	13 000 F
. Peinture.....	24 000 F

37 000 F

TOTAL..... 388 000 F

23217 : Travaux logements des instituteurs

- Bâtiment du Guichet

. Peinture menuiserie.....	40 000 F
. Divers.....	60 000 F

- Bâtiment du Centre

. Sonnettes.....	12 000 F
------------------	----------

TOTAL..... 112 000 F



903.13 - Restaurants scolaires

2141	:	. Achat de conteneurs poubelles.....	<u>10 000 F</u>
23218	:	- <u>Centre</u>	
		. Peinture.....	30 000 F
		- <u>Mondétour</u>	
		. Peinture.....	18 000 F
		TOTAL.....	<u>48 000 F</u>

903.2 - Ecoles du second degré

2322	:	. Contribution travaux du Département..	9 000 F
		TOTAL.....	<u>9 000 F</u>
23227	:	. Travaux dans les logements.....	50 000 F
		TOTAL.....	<u>50 000 F</u>

SECTEUR SPORTIF

903.50 - Terrains de sports

23215	:	. Réfection du terrain d'honneur.....	100 000 F
2323	:	. Mise en conformité électrique du local de services du stade (rue Mademoiselle).....	54 000 F
235	:	. Réfection court de tennis (recette équivalente).....	60 000 F
		TOTAL.....	<u>214 000 F</u>

903.51 - Gymnases

2323	:	. Toiture tennis Mondétour éclairage du gymnase du Guichet.....	70 000 F
		TOTAL.....	<u>70 000 F</u>

903.52 - Piscine

23220	:	. Station de filtrage.....	1 316 000 F
Article 2147	:	Un crédit de 108 200 est alloué pour les acquisitions dans ces 3 sous-chapitres.	

Chapitre 903 - Equipement culturel903.63 - Bibliothèque

132	:	. Crédits d'études pour bibliothèque..	20 000 F
TOTAL.....			<u>20 000 F</u>

903.691 - Salle Jacques Tati

132	:	. Crédits d'études pour extension Salle Jacques Tati.....	40 000 F
2324	:	. Grande salle + scène (soubassements).	<u>20 000 F</u>
TOTAL.....			<u>60 000 F</u>

903.693 - Maison Pierre Mendès-France

2324	:	. Régulation du chauffage.....	15 000 F
		. Salle de dessin.....	<u>13 000 F</u>
TOTAL.....			<u>28 000 F</u>

903.694 - Maison des Associations

2324	:	. Salle 4 et 5 : plafonds.....	5 000 F
		. Hall d'entrée, couloir : sol.....	6 000 F
		. Peinture fermeture de la salle d'exposition.....	5 000 F
		. Salle n° 3 : plafond, moquette.....	<u>11 000 F</u>
TOTAL.....			<u>27 000 F</u>



5 JUIN



Chapitre 904 - Equipement sanitaire et social

904.09 - Centre de Prévention Santé

2324	:	. Transfert au P.M.I.....	40 000 F
		TOTAL.....	<u>40 000 F</u>

904.600 - Crèche Collective

2141	:	. Containers.....	5 000 F
2324	:	. Terrasse.....	5 800 F
		. Ancien garage.....	10 900 F
		. Socle vidoirs.....	3 500 F
		. Anti pince-doigts.....	5 000 F
		. Peinture hall et salle déshabillage..	20 000 F
		. Divers.....	<u>20 000 F</u>
		TOTAL.....	<u>65 200 F</u>

904.61 - C.L.M. : 10 000 F

904.601 - Crèche Familiale

2324	:	. Escalier.....	30 000 F
		TOTAL.....	<u>30 000 F</u>

904.91 - Cimetière

2140	:	. Panneaux.....	19 000 F
2351	:	. Reprise des concessions.....	35 000 F
2332	:	. Réfection des plaques commémoratives.	<u>38 000 F</u>
		TOTAL.....	<u>92 000 F</u>



5 FEVR. 1986



- 19 -

904.92 - R.P.A.

2324	:	. Peinture.....	29 500 F
		. Sièges.....	10 500 F
		. Asservissement portes coupe-feu.....	<u>5 000 F</u>
		TOTAL.....	<u>45 000 F</u>

904.94 - L.C.R. Les Planches

2324	:	. Travaux dans les centres de vacances.	<u>20 000 F</u>
------	---	---	-----------------

Un crédit de 87 249 est inscrit en dotation pour l'achat de matériel mobilier dans l'ensemble du secteur social.

903.7 - Entretien des bois

235	:	. Entretien des bois.....	<u>100 000 F</u>
-----	---	---------------------------	------------------

908.09 - Urbanisme

132	:	. Mise à jour du 1/5000ème.....	10 000 F
1320-2	:	. Frais d'études P.I.R.....	150 000 F
1320-3	:	. Frais d'études Z.A.....	300 000 F
1320-4	:	. Frais d'études secteur Floch/Bouvèche.	50 000 F
1320-5	:	. Frais d'études PN 20.....	<u>40 000 F</u>
		TOTAL.....	<u>550 000 F</u>

Contrat Régional

		. Acquisition terrain Poste.....	30 000 F
		. Acquisition bois du cimetière.....	926 000 F
		. Floch.....	650 000 F
		. Grande Bouvèche.....	1 200 000 F
		. Participation L.C.R. les Planches.....	<u>50 000 F</u>
		TOTAL.....	<u>2 856 000 F</u>





Chapitre 925

3 898 872 francs

Ce chapitre concerne essentiellement le service de la dette, c'est-à-dire pour la section Investissement le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune.

Le paiement des intérêts afférents aux emprunts est imputé au chapitre 930 de la section de Fonctionnement pour un montant de 5 641 264 francs.

La charge en capital passe de 3 604 866 à 3 872 994 francs.

Chapitre 927

Financement globalisé de la section d'investissement.

Les recettes réelles de ce chapitre sont :

- Article 1421 : . Le fonds de compensation de la T.V.A. pour 1 656 839 francs dont le produit correspond au remboursement de la T.V.A. payée sur les investissements de 1984, soit :
  - \* Compte 21..... 2 548 210,95
  - \* Compte 23..... 7 967 016,92

10 565 227,87 x 0,15682 = 1 656 839 F
- Article 1423 : . La taxe locale d'équipement estimée pour..... 577 000 F
- Article 1431 : . La dotation globale d'équipement pour..... 272 000 F  
(2,5 % des investissements directs chapitre 21 et 23)
- Article 16 et 16-1 : . Le produit des emprunts globalisés nécessaires au financement des programmes est prévu pour..... 6 000 000 F
- . Le total des dépenses d'investissement est donc arrêté à la somme de..... 15 459 881 F

Les recettes propres à cette section se répartissent comme suit :

. Subvention en capital.....	1 538 236 F
. Produit de l'emprunt.....	6 000 000 F
. Fonds de compensation de la T.V.A.....	1 656 839 F
. Taxe locale d'équipement.....	577 000 F
. Participations.....	322 591 F
. Amortissement et divers.....	<u>292 221 F</u>
<b>TOTAL.....</b>	<b><u><u>10 386 887 F</u></u></b>





Chapitre 934 - Administration générale

Le montant global de ce chapitre est en augmentation de 2,99 %.

Chapitre 936 - Voirie communale

Les crédits affectés à ce chapitre sont en augmentation de 2,54 %. Maintien du contrat de nettoyage à l'article 6313-1 pour 320 000 francs.

Chapitre 937 - Réseaux communaux

Le crédit inscrit soit 487 000 francs, est en légère diminution par rapport à celui de 1985, l'équilibre du budget annexe d'assainissement ayant pu être réalisé sans augmentation de la subvention communale aux frais d'évacuation des eaux pluviales qui reste fixée à 450 000 000 francs depuis 1983.

Chapitre 940 - Relations publiques

Les crédits de ce chapitre subissent une diminution. Celle-ci est de 11,51 % ; une recette de 70 000 francs est prévue à l'article 7372 pour les annonces publicitaires du Bulletin Municipal identique à celle de 1985.

Chapitre 942 - Sécurité et police

Les crédits inscrits sont en hausse par rapport à 1985, de plus du double en raison de l'affectation à ce chapitre des frais de gestion du Service de Police municipale.

Chapitre 943 - Enseignement

Diminution de ce chapitre de 10,94 %, la participation aux frais de service et oeuvres privées retrouve son niveau initial après le réajustement de 1985.

Le crédit consacré aux fournitures de bureau est de 220 francs par classe pour toutes les écoles, et celui consacré aux fournitures scolaires est de 4 550 francs par classe.

La participation de la commune aux frais de fonctionnement des collèges où sont scolarisés les élèves Orcéens est évaluée à 140 000 francs.

En recettes figurent les participations du fonds scolaire et du département.

Chapitre 944 - Oeuvres Sociales Scolaires

Les dépenses de ce chapitre sont en baisse de 3,97 % par rapport à 1985, la subvention attribuée à la Caisse des Ecoles, passe de 1 873 350 à 1 915 200 francs.

Le nombre de classes de découverte est le suivant :

- Classes de neige..... 3 classes (1985-1986)
- Classes de nature..... 3 classes (1985-1986)



A noter, à l'article 6407, la contribution communale au Syndicat de l'Enfance indaptée (Institut médico-pédagogique de Massy) qui reste triplée par rapport à 1983, soit 85 000 francs.

Les recettes de ce chapitre sont constituées principalement par les participations des familles envoyant leurs enfants en classes de découverte ou en centres de vacances et de loisirs.

#### Chapitre 945 - Sports et beaux-arts

Les dépenses de ce chapitre sont en hausse de 1,46 %.

#### Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

Les dépenses de ce chapitre augmentent de 25,22 % par rapport à 1985 du fait de l'ouverture de l'extension de la Crèche Collective.

Les recettes de leur côté progressent de 14,70 %.

#### Chapitre 953 - Hygiène et protection sanitaire

Les dépenses de ce chapitre diminuent de 3,23 % par rapport au BP + BS.

La seule recette de ce chapitre correspond à la participation du département aux frais de fonctionnement du Centre de P.M.I. pour 347 390.

#### Chapitre 955 - Aide sociale

Hausse de 2,5 % de ce chapitre.

La subvention du B.A.S., soit 963 822 francs, est en hausse de 3 %, conformément à la demande présentée par cette commission.

A noter l'existence d'un crédit de 659 francs destiné à la contribution à l'action en matière d'aide sociale pour les locataires rencontrant des difficultés pour acquitter leurs loyers. (adhésion à une convention départementale).

#### Chapitre 961 - Interventions économiques générales

Les dépenses de ce chapitre comprennent :

- La participation de la commune à trois syndicats intercommunaux estimée pour 100 000 en attente de la notification :

- Une provision à des charges exceptionnelles en matière d'interventions économiques : 50 000 francs

Aucune recette ne figure à ce chapitre.





5 MAR. 1986

Chapitre 964 - Interventions socio-économiques

Il s'agit d'une subvention de 10 000 francs allouée au Comité d'action pour le logement à Orsay et dans la vallée.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

A ce chapitre ne figurent que des recettes directes dont la principale est constituée par la location de bâtiments et terrains appartenant à la commune, trésorerie principale, commissariat de police, logements à la Pacaterie, logements d'instituteurs.

Chapitre 967 - Services à caractère agricole, industriel et commercial sans comptabilité distincte

Ce chapitre est en forte hausse en raison du poste transport urbain.

Chapitre 970 - Charges et produits non affectés

En recettes, la dotation globale de fonctionnement est estimée à + 3 %, par rapport à 1985, ce qui ne semble pas correspondre à l'évolution du coût de la vie.

A l'article 820, un prélèvement anticipé sur le résultat ordinaire de 500 000 francs évitera au contribuable d'avoir à supporter des impôts par anticipation.

Chapitre 971 - Service fiscal - Impôts obligatoires à taux fixe

Comme pour les exercices précédents, la principale recette de ce chapitre provient de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, dont le montant prévisionnel, soit 1 000 000 francs, a été fixé d'après les réalisations du compte administratif 1984.

Chapitre 972 - Service fiscal - Impôts obligatoires à taux variable

Pas d'observations particulières.

Chapitre 977 - Service fiscal - Impôts complémentaires

- La recette afférente à la taxe d'électricité, soit 1 081 000 francs, tient compte de la modification de la législation.

- Le produit des contributions directes a été calculé en prenant comme objectif une majoration réelle de 4,29 % sur le montant de la taxe d'habitation acquittée par les contribuables en part communale.

- Le produit de la taxe sur les emplacements publicitaires a été estimé à 69 274 francs.



5 FEVR. 1986



- 25 -

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé fait par l'Adjoint chargé des finances, et en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable émis à la majorité par la commission des finances :

Vote en ce qui concerne la section d'investissement :

- A l'unanimité, les chapitres 902, 907 et 925

- Par 22 voix pour et 8 abstentions (Mme Labaune, MM. Juszczak, Taupin, Bonnet, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) les chapitres 901, 903, 904, 908

- Par 22 voix pour, 6 voix contre (Mme Labaune, MM. Juszczak, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) et 2 abstentions (MM. Taupin, Bonnet) le chapitre 900

- Et par 22 voix pour et 8 voix contre (Mme Labaune, MM. Juszczak, Taupin, Bonnet, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) le chapitre 927.

Vote en ce qui concerne la section de fonctionnement :

- A l'unanimité, les chapitres 937, 942, 953, 965, 971 et 972

- Par 22 voix pour et 8 abstentions (Mme Labaune, MM. Juszczak, Taupin, Bonnet, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) les chapitres 932, 934, 955

- Par 22 voix pour et 8 voix contre (Mme Labaune, MM. Juszczak, Taupin, Bonnet, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) les chapitres 930, 936, 940, 961, 964, 977

- Par 22 voix pour, 6 abstentions (Mme Labaune, MM. Juszczak, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) et 2 voix contre (MM. Taupin, Bonnet) les chapitres 931 et 943

- Par 21 voix pour, 8 voix contre (Mme Labaune, MM. Juszczak, Taupin, Bonnet, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) et 1 abstention (M. Deschênes) les chapitres 944 et 967

- Par 20 voix pour, 8 voix contre (Mme Labaune, MM. Juszczak, Taupin, Bonnet, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) et 2 abstentions (MM. Jallas, Deschênes) le chapitre 945

- Par 22 voix pour, 5 voix contre (Mme Labaune, MM. Juszczak, Laurent, Forchioni, Bourgeat) et 3 abstentions (MM. Taupin, Bonnet, Mme Pomié) le chapitre 951

- Par 19 voix pour, 6 voix contre (MM. Juszczak, Taupin, Bonnet, Laurent, Mme Pomié, M. Bourgeat) et 5 abstentions (MM. Le Mao, Da Silva, Champetier, Mme Labaune, M. Forchioni) le chapitre 962



5 FEV. 1986



- Par 19 voix pour, 7 voix contre (MM. Juszcak, Taupin, Bonnet, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) et 4 abstentions (MM. Le Mao, Champetier Arpal, Mme Labaune) le chapitre 963

- Par 28 voix pour, 1 voix contre (M. Taupin) et 1 abstention (M. Bonnet) le chapitre 970.

Le Conseil municipal approuve globalement, à la majorité, par 22 voix pour, 8 voix contre (Mme Labaune, MM. Juszcak, Taupin, Bonnet, Laurent, Forchioni, Mme Pomié, M. Bourgeat) le budget primitif du budget principal pour l'exercice 1986 ;

Arrête le total des recettes et des dépenses en ce qui concerne les seuls mouvements directs, à la somme de 80 319 993 francs, se répartissant comme suit :

- section d'investissement..... 15 459 881 F
- section de fonctionnement..... 64 860 112 F

X - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 1986 - REPARTITION DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF

Après avis favorable donné, à la majorité, par la Commission Municipale des Finances, lors de sa séance du 23 janvier 1986, Monsieur le Maire propose que les crédits suivants soient attribués aux différents organismes et associations énumérées ci-dessous :

Chapitre 940 - Relations publiques

. Montant du crédit inscrit : 35 000 F

- Comité de jumelage..... 35 000 F



5 FEVR. 1986

- 27 -



Chapitre 942 - Sécurité et police

. Montant du crédit inscrit : 330 F

- Comité départemental de la prévention routière de l'Essonne..... 330 F

Chapitre 943 - Enseignement

Montant du crédit inscrit : 93 000 F

- Organisme de gestion de l'école catholique Sainte-Suzanne..... 93 000 F

Chapitre 944 - Oeuvres sociales scolaires

. Montant du crédit inscrit : 2 007 510 F

- Caisse des Ecoles..... 1 915 200 F  
- Organisme de gestion de l'école catholique Sainte-Suzanne (classe de neige)..... 14 420 F  
- Organisme de gestion de l'école catholique Sainte-Suzanne (classe verte)..... 5 000 F  
- Cercle pédagogique du Hurepoix..... 500 F  
- Centre régional associé de Saclay..... 5 000 F

Coopératives scolaires

- Ecole primaire du Centre..... 7 560 F  
- Ecole primaire de Mondétour..... 2 400 F  
- Ecole primaire du Guichet..... 22 990 F  
- Ecole maternelle de Maillecourt..... 3 090 F  
- Ecole maternelle de Mondétour..... 11 440 F  
- Ecole maternelle du Centre..... 1 440 F  
- Ecole maternelle du Guichet..... 480 F

Foyers socio-éducatifs

- Collège de Mondétour..... 650 F  
- Collège Alexander Fleming..... 3 250 F  
- Collège Alain Fournier..... 2 575 F  
- Lycée Blaise Pascal..... 1 465 F  
- Lycée de l'Essouriau..... 1 100 F  
- Lycée Blaise Pascal (appariement avec le lycée de Cracovie)..... 3 300 F  
- Lycée d'enseignement Professionnel Poincaré..... 370 F



Fédérations de parents d'élèves

- Fédération des conseils de parents d'élèves du lycée Blaise Pascal...	440	F
- Fédération des conseils de parents d'élèves du collège Alexander Fleming.....	440	F
- Fédération des conseils de parents d'élèves du collège Alain Fournier.....	440	F
- Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles du Guichet....	440	F
- Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles de Mondétour..	440	F
- Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles du Centre.....	440	F

.\_.\_.\_.\_.\_.\_.\_.\_.\_.\_.\_.\_.\_.\_.\_

- Association des parents d'élèves de l'enseignement public des écoles et collèges du secteur scolaire Fleming.....	1 320	F
- Association des parents d'élèves de l'enseignement public du lycée Blaise Pascal.....	440	F
- Association des parents d'élèves de l'enseignement public du collège Alain Fournier.....	440	F
- Association des parents d'élèves de l'enseignement public des écoles primaires et maternelles du Guichet et de Maillecourt.....	440	F

Chapitre 945 - Sports et Beaux Arts

- . Montant du crédit inscrit :
- . associations sportives : 606 100 F
- . associations culturelles : 1 116 560 F

Associations sportives

- Club Athlétique d'Orsay.....	510 000	F
- Association sportive de la faculté et des laboratoires d'Orsay.....	30 000	F
- Office municipal des sports.....	100	F
- Association sportive des employés municipaux.....	8 800	F
- Club sportif de plein air de Palaiseau et de la vallée.....	7 800	F
- Association sportive de twirling baton "Les Féeries d'Orsay".....	7 200	F
- Association sportive des étudiants de l'Université Paris-Sud.....	500	F
- Association sportive des étudiants de l'Université Paris-Sud.....	400	F
- La Goujonnette d'Orsay.....	10 300	F
- Paris Olympie.....	31 000	F
- Tennis Club d'Orsay.....		



5 FEVR. 1988



- 29 -

Associations culturelles

- Maison des Jeunes et de la Culture d'Orsay.....	601 800	F
- Office municipal pour les loisirs et la culture.....	250 000	F
- Jeunesses musicales de France.....	58 830	F
- Amicale scolaire d'Orsay.....	80 000	F
- Amicale scolaire d'Orsay.....	29 000	F
- Association des chorales "A Coeur Joie".....	6 500	F
- Association des animateurs des bibliothèques de Mondétour.....	15 000	F
- Association des animateurs des bibliothèques d'Orsay.....	8 730	F
- Office de tourisme de la vallée de Chevreuse en Essonne.....	8 600	F
- Association des donneurs de voix.....	7 000	F
- Harmonie de l'A.F.R.E.U.B.O.....	4 800	F
- Association astronomique de la vallée.....	4 000	F
- Scouts de France - Groupe d'Orsay.....	5 000	F
- Orchestre symphonique du campus d'Orsay.....	2 800	F
- Association philatélique d'Orsay.....	500	F
- Les Eclaireuses et Eclaireurs de France.....	4 000	F
- Caméra Club Faculté d'Orsay.....	15 000	F
- Les Tisseurs d'Images.....	15 000	F
- Club orcéen pour la promotion de l'informatique.....		

Chapitre 955 - Aide sociale

. Montant du crédit inscrit : 1 390 442 F

- Caisse d'entraide et de solidarité des agents communaux d'Orsay.....	200 000	F
- Bureau d'Aide Sociale.....	963 822	F
- Association des retraités d'Orsay.....	80 000	F
- Croix Rouge Française.....	30 000	F
- Association des aides-ménagères aux personnes âgées.....	74 000	F
- Les Amis de Mondétour.....	14 500	F
- Association des familles d'Orsay.....	6 200	F
- Association des amis et parents d'enfants inadaptés de la vallée de Chevreuse.....	4 000	F
- Association solidarité avec les travailleurs immigrés.....	3 300	F
- Comité d'entraide sociale de la faculté d'Orsay.....	3 470	F
- Association des combattants prisonniers de guerre.....	1 550	F
- Fédération nationale des mutilés du travail.....	1 450	F
- Union nationale des combattants.....	1 250	F
- L'Ancre.....	1 050	F



5 FEVR. 1986

- Groupe local - Frères des hommes.....	550 F
- S.O.S. Amitié - Ile-de-France.....	650 F
- Association des médaillés militaires.....	650 F
- Terre des Hommes - France.....	600 F
- Association pour le travail professionnel adapté.....	1 000 F
- Association des visiteurs des malades dans les établissements hospitaliers.....	850 F
- Espoir et Vie.....	850 F
- Association Psychagora.....	700 F

Chapitre 964 - Interventions en matière socio-économique

. Montant du crédit inscrit : 10 000 F

- Comité d'action pour le logement à Orsay et dans la vallée.....	10 000 F
---	----------

-----

RECAPITULATION

- Chapitre 940 : Relations publiques.....	35 000 F
- Chapitre 942 : Sécurité et police.....	330 F
- Chapitre 943 : Enseignement.....	93 000 F
- Chapitre 944 : Oeuvres sociales scolaires.....	2 007 510 F
- Chapitre 945 : Sports et Beaux Arts	
. Associations sportives.....	606 100 F
. Associations culturelles.....	1 116 560 F
- Chapitre 955 : Aide sociale.....	1 390 442 F
- Chapitre 964 : Interventions socio-économiques.....	10 000 F
	<hr/>
Total général.....	5 250 942 F

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte par 20 voix pour, 7 voix contre (Mme Labaune, MM. Juszcak, Taupin, Bonnet, Laurent, Forchioni, Mme Pomié) 3 abstentions (MM. Jallas, Da Silva, Bourgeat) la répartition des crédits de subvention inscrits au budget primitif pour 1986 telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

XI - SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 1986

M. Mory, Maire-Adjoint, expose :

Au cours de sa séance du 23 janvier 1986, la Commission communale des Finances a examiné le projet de budget primitif du service annexe d'assainissement pour l'exercice 1986 et à l'unanimité en a recommandé l'adoption par le Conseil municipal.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale de 2 757 781 francs, se décomposant comme suit :





	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
- Dépenses.....	739 639	2 018 142	2 757 781
- Recettes.....	739 639	2 018 142	2 757 781

Le budget primitif est en nette diminution par rapport à 1985 du fait de l'absence, cette année, d'opérations importantes comme le bassin de retenue d'eaux pluviales à Mondétour, l'an passé.

En section de fonctionnement, l'essentiel des recettes provient de la redevance d'assainissement, soit 1 537 500 francs, dont le taux a été porté à (+ 2,9 %) par rapport à 1985.

La participation de la commune pour l'évacuation des eaux pluviales a été fixée à 450 000 francs, soit le même montant qu'en 1985.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, section par section et globalement le budget primitif du service annexe d'assainissement pour l'exercice 1986, tel qu'il lui est présenté.

## XII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 1986 AUX QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

M. Mory, Maire-Adjoint rappelle que la commune doit voter avant le 31 mars les taux d'imposition des quatre taxes directes locales, selon les mêmes règles appliquées en 1985.

L'hypothèse retenue par la Municipalité pour l'augmentation de la fiscalité est de + 4,25 % par rapport à ce qu'un contribuable aurait payé en 1985 en part communale.

En 1986 les bases subissent un coefficient déflateur de 0,974 ; la revalorisation quant à elle est de 1,08 pour l'ensemble des bases, à l'exception du foncier bâti industriel qui est de 1,06, soit en moyenne 1,052 sur l'ensemble des bases 1985.





I - CALCUL DES NOUVELLES BASES ESTIMEES

1° - Taxe d'habitation

<u>Produit net 1985</u>	<u>11 371 772</u>		<u>96 781 038</u>
Taux 1985	11,75 %	x	<u>1,052</u>
			101 813 651 = base estimée 1986

2° - Foncier bâti

<u>Produit net 1985</u>	<u>9 692 860</u>		<u>57 936 999</u>
Taux 1985	16,73 %	x	<u>1,052</u>
			60 949 722 = base estimée 1986

3° - Foncier non bâti

<u>Produit net 1985</u>	<u>431 071</u>		<u>704 249</u>
Taux 1985	61,21 %	x	<u>1,052</u>
			740 869 = base estimée 1986

4° - Taxe professionnelle

<u>Produit net 1985</u>	<u>12 991 901</u>		<u>122 912 970</u>
Taux 1985	10,57 %	x	<u>1,052</u>
			129 304 444 = base estimée 1986

L'assemblée municipale peut choisir entre deux solutions :

- Soit ne pas modifier la répartition de la charge fiscale par rapport à l'année dernière et adopter la méthode de la variation proportionnelle des taux ;

- Soit opérer une variation différenciée des taux dans les limites permises par la loi.

La Commission Communale des Finances à la majorité de ses membres dans sa séance du 23 janvier 1986 propose au Conseil municipal, la première solution en fixant à 4,29 % par rapport à 1985 l'augmentation pour le contribuable du montant de la taxe d'habitation en part communale compte tenu du calcul ci-après.

II - CALCUL DU COEFFICIENT

En 1986 la base de 10 000 de 1985 est portée à 10 520 du fait du coefficient de revalorisation auquel a été appliqué le coefficient déflateur.

Une hausse de + 4,25 % en variation proportionnelle entrainerait pour un contribuable qui payait en 1985 :



5 FEVR. 1986



- 33 -

10 000 x 11,75 % (taux 1985) = 1 175 francs

1 175 francs x 4,25 % soit 1 224,93 francs.

Le taux de la taxe d'habitation sera ainsi de :

1 224,93 = 11,6438

10 520

Le coefficient d'évolution des taux sera donc lui de :

11,6438 : 0,9910

11,75

III - CALCUL DU PRODUIT ATTENDU

<u>Taux 1985</u>	!	<u>Taux 1986</u>
Taxe d'habitation : 11,75	!	11,6438
Foncier bâti : 16,73	!	16,5794
Foncier non bâti : 61,21	!	60,6591
Taxe professionnelle : 10,57	!	10,4749

Produit attendu = base estimée 1986 x taux

Taxe d'habitation	:	101 813 651 x 11,6438 %	=	11 854 977,89
Foncier bâti	:	60 949 722 x 16,5794 %	=	10 105 098,21
Foncier non bâti	:	740 869 x 60,6591 %	=	449 404,46
Taxe professionnelle	:	129 304 444 x 10,4745 %	=	<u>13 544 511,20</u>
TOTAL.....				35 953 991,76

Rappel des taux

Taxe d'habitation	:	11,6438
Foncier bâti	:	16,5794
Foncier non bâti	:	60,6591
Taxe professionnelle	:	10,4749



5 FÉV. 1986

<u>Taux arrondis</u>		<u>Produit attendu</u>
Taxe d'habitation	: 11,65	11 861 290
Foncier bâti	: 16,58	10 105 463
Foncier non bâti	: 60,66	449 411
Taxe professionnelle	: 10,48	13 551 105
		<hr/>
TOTAL.....		35 967 269

Soit + 4,29 % par rapport à 1985

La hausse pour le contribuable est en définitive de 4,29 % compte tenu de l'arrondi des taux.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à la majorité, par 21 voix pour, 6 voix contre (Mme Labaune - MM. Juszcak - Laurent - Forchioni - Mme Pomié - M. Bourgeat) 3 abstentions (MM. Deschênes - Taupin - Bonnet) fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des 4 taxes directes locales.

Taxes d'habitation	: 11,65
Foncier bâti	: 16,58
Foncier non-bâti	: 60,66
Taxe professionnelle	: 10,48

XIII - VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE L'EXERCICE 1986

Le Conseil municipal,

Considérant que le montant des impôts directs locaux, voté au titre de l'exercice 1986, ne comprend pas les cotisations de la commune aux frais d'investissement (remboursement de prêts) de certains syndicats dont elle est membre.

Considérant que ces cotisations s'élèvent au total à 467 673,35 francs, pour lesquelles la ville d'Orsay lève actuellement des impôts, étant précisé que la participation aux dépenses de fonctionnement de ces syndicats est couverte par un crédit prévu à cet effet aux articles 6407 du budget.

5 FÉV. 1986

5 FEVR. 1986



Prend acte, à l'unanimité, du montant des impôts à lever par la commune au titre de l'exercice 1986 pour sa contribution aux frais d'investissement des syndicats intercommunaux dont le détail figure ci-après :

NOM DU SYNDICAT	Contributions aux frais d'investissement (impôts)
- Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'un cimetière aux Ullis.....	115 144,00 F
- Syndicat intercommunal des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse.....	346 733,00 F
- Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'établissements pour personnes âgées.....	5 796,35 F

XIV - ACQUISITION DE MATERIEL ET TRAVAUX A REALISER DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 1986 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Mme Laury, Premier-Adjoint, expose :

- que la commune peut bénéficier chaque année, de la part du Conseil Général, d'une subvention au taux de 40 % pour acquisition de gros matériel, mobilier et véhicules, destinés aux restaurants scolaires ainsi que d'une subvention au taux de 20 % pour travaux d'aménagement, d'insonorisation ou d'agrandissement de ces établissements.

- que la Commission des Affaires Scolaires a proposé au titre du budget 1986, l'acquisition du matériel et la réalisation des travaux indiqués ci-après :

I - ACQUISITION DE MATERIEL

- Restaurant scolaire de Mondétour

. 1 éplucheuse.....	11 309,86 F	
. 1 fontaine réfrigérée.....	11 241,85 F	
. 1 cuve inox 20 litres )	pour batteur.....	5 550,48 F
. 1 cuve inox 40 litres )		
. 30 chaises.....	4 963,41 F	





<u>- Restaurant scolaire de Maillecourt</u>	
. 1 trancheur.....	9 843,80 F
. 1 batteur mixeur.....	2 200,00 F
<u>- Restaurant scolaire Maternelle du Centre</u> (nouvel aménagement)	
. 5 tables et 40 chaises.....	9 410,59 F
TOTAL T.T.C.....	<u>54 519,59 F</u>

II - REALISATION DE TRAVAUX

<u>- Restaurant scolaire du Centre</u>	
. Travaux de peinture.....	30 000,00 F
<u>- Restaurant scolaire de Mondétour</u>	
. Travaux de peinture.....	18 000,00 F
TOTAL T.T.C.....	<u>48 000,00 F</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, l'acquisition du matériel et la réalisation des travaux susdésignés, destinés aux restaurants scolaires ;

- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général les subventions départementales correspondantes au taux de 40 % pour l'acquisition de matériel (soit 21 807,83 francs) et de 20 % pour les travaux (soit 9 600 francs).

- Dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif pour l'exercice 1986 (sous-chapitre 90013 - articles 2147 et 23218).

Monsieur Deschênes quitte la séance à ce point de l'ordre du jour, après avoir donné pouvoir à Monsieur Le Mao.



5 FEVR 1986

- 37 -



XV - CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME 1986 DE TRAVAUX DANS LES COLLEGES - MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Madame Laury, Premier Adjoint, expose :

Suite à la loi relative au transfert de compétences en matière scolaire, le Département est seul responsable du choix des travaux à entreprendre dans les collèges.

A ce titre, la commune a reçu notification de la liste et du montant des travaux retenus pour 1986. Outre la réfection du mur du collège Alain Fournier, il s'agit essentiellement du remplacement de blocs de sécurité.

Le montant s'élève à 28 650 francs, et en conséquence, la part de la ville, à raison de 30 %, s'élève à 8 595 francs. Le crédit nécessaire a été inscrit au budget primitif 1986.

Parallèlement, il est demandé à la ville si elle souhaite faire appel de responsabilité pour la maîtrise d'ouvrage des travaux. Ceux-ci peuvent être réalisés :

- soit directement par le Département qui met alors en recouvrement auprès de la ville le montant de la participation qui lui revient
- soit directement par la ville, à qui le Département verse alors, sous forme de subvention, 70 % du montant des travaux.

La municipalité est d'avis de laisser au Département le soin d'assurer la totalité de la responsabilité et de l'exécution des travaux.

Une convention doit intervenir à cet effet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention attribuant la maîtrise d'ouvrage au Département pour les travaux qui seront effectués dans les collèges au titre du programme 1986.

XVI - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ET LA COMMUNE D'ORSAY RELATIVE AUX TRAVAUX IMPREVISIBLES ET URGENTS DANS LES COLLEGES ALAIN FOURNIER ET ALEXANDER FLEMING - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Madame Laury, Premier Adjoint, expose :

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Essonne, a adressé en Mairie un projet de convention portant sur la répartition des charges dans le cas où des travaux imprévisibles et urgents seraient rendus nécessaires dans les collèges Alain Fournier et Alexander Fleming.

La municipalité est d'avis de ne pas faire appel de responsabilité et de laisser au Département la maîtrise d'ouvrage des travaux éventuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,



Décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention à passer entre le Département de l'Essonne et la commune relative aux travaux imprévisibles et urgents dans les collèges Alain Fournier et Alexander Fleming.

XVII - S.E.P.I.M.O. - SERVITUDE DE PASSAGE PUBLIC SUR TERRAIN PRIVE RUELLE DES SAULES

M. Jallas, Maire Adjoint expose :

Dans sa séance du 15 décembre 1983, le Conseil municipal a accepté la cession de 97 mètres carrés de terrain destinés à être affectés à l'élargissement du passage des Saules, suite au permis de construire accordé à la S.A.F.R.I. devenue S.E.P.I.M.O. et a autorisé M. le Maire à signer l'acte authentique.

Une convention relative à l'entretien du passage piéton desservant l'immeuble "Villa des Saules" sis 7 et 7 bis, ruelle des Saules ainsi qu'une servitude de passage devait être passée avec la Société S.E.P.I.M.O.

L'acte authentique de la cession gratuite prévu dans le cadre du permis de construire devant être signé très prochainement, il convient, à la demande du notaire d'autoriser M. le Maire à accepter que la servitude de passage public créée également à l'occasion du permis de construire sur ce terrain privé soit incluse dans l'acte de cession gratuite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à accepter que la servitude de passage public créée sur terrain privé, ruelle des Saules, soit incluse dans l'acte de cession qui doit être signé très prochainement avec la S.E.P.I.M.O. suite au permis de construire qui lui a été accordé.

XVIII - RETROCESSIONS DE TERRAIN RUE ALAIN FOURNIER

M. le Maire informe les membres du Conseil que suite au changement de point de vue d'un certain nombre de riverains, ce dossier est retiré de l'ordre du jour du Conseil.

XIX - CONVENTION EN VUE DE LA MISE A DISPOSITION DES SCOUTS DE FRANCE D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE AU LIEU-DIT "LE BOIS DU CIMETIERE"

D'un commun accord, il est décidé que ce point sera examiné à une prochaine séance du conseil, des précisions complémentaires devant être demandées à l'Association des Scouts de France.





5 FEVR. 1986

- ANNEXE 1 -

- VIREMENTS DE CREDITS - EXERCICE 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT -

OUVERTURE DE CREDIT

Chapitre	Libellé	Crédit ouvert	Prévision antérieure	Situation nouvelle
<u>Chapitre 931</u>	<u>Personnel permanent</u>			
931. 1.618	Charges sociales Personnel	191 000	6 120 000	6 311 000
	Total....	191 000	6 120 000	6 311 000
<u>Chapitre 932</u>	<u>Ensembles immobiliers et mobiliers</u>			
932. 5.603	Carburants véhicules	10 000	195 000	205 000
932.11.609	Fournitures pour bâtiments	125 882	436 380,78	562 262,78
932.21.6341	Eau - Bâtiments administratifs	30 000	21 000	51 000
932.22.6340	Electricité - Bât. scolaires	17 873	185 000	202 873
932.25.6341	Eau - Piscine	42 000	184 800	226 800
932.25.6629	Prestation de services pour surveillance de la piscine	5 088	0	5 088
	Total....	230 843	1 022 180,78	1 253 023,78
<u>Chapitre 937</u>	<u>Réseaux communaux</u>			
937. 1.6313	Entretien des réseaux	8 063	39 327,38	47 390,38
	Total....	8 063	39 327,38	47 390,38
<u>Chapitre 945</u>	<u>Sports et Beaux Arts</u>			
945.14.6643	Téléphone - Gymnase	3 136	0	3 136
	Total....	3 136		3 136
<u>Chapitre 967</u>	<u>Services à caractère agricole industriel et commercial sans comptabilité distincte</u>			
967.31.6455	Frais de transports urbains	226 069	837 562	1 063 631
	Total....	226 069	837 562	1 063 631
<u>Chapitre 977</u>	<u>Service fiscal - Impôts complémentaires</u>			
0.6900	Frais de rôles	46	0	46
	Total....	46		46



5 FEVRE 1986

- VIREMENTS DE CREDITS - EXERCICE 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT -  
OUVERTURE DE CREDIT

Chapitre	Libellé	Crédit ouvert	Prévision antérieure	Situation nouvelle
<u>Chapitre 970</u>	<u>Charges et produits non affectés</u>			
970. 0.8280	Titres annulés	33 916	7 000	40 916
970. 0.8285	Admissions en non-valeur	5 100	4 000	9 100
	Total.....	39 016	11 000	50 016
<u>TOTAL CREDIT OUVERT .....</u>		<u>698 173</u>		

5 FEVR. 1986

- ANNEXE 2 -

## - VIREMENTS DE CREDITS - EXERCICE 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT -

ANNULATION DE CREDIT

Chapitre	Libellé	Crédit Annulé	Prévision antérieure	Situation nouvelle
<u>Chapitre 930</u>	<u>Service financier</u>			
930. 0.671	Intérêts d'emprunts	79 489	5 471 488	5 391 999
930. 5.6409	Contingents - Participations	13 500	39 823,53	26 323,53
930. 5.672	Frais commissions suremprunts	11 272	15 000	3 728
	Total.....	104 261		
<u>Chapitre 934</u>	<u>Frais d'Administration Générale</u>			
934.02.6629	Prestations de service	10 245	113 000	102 755
934.21.608	Fournitures de bureau	24 300	135 000	110 700
934.21.633	Acquisition de petit matériel	155	10 500	10 345
	Total.....	34 700		
<u>Chapitre 936</u>	<u>Voirie Communale</u>			
936. 0.611	} Frais de personnel	11 200	11 200	0
936. 0.618		4 100	4 100	0
936. 0.6310	Entretien de terrains	25 500	125 242	99 742
936. 0.6314	Entretien de matériel	22 000	26 000	4 000
936. 0.6341	Eau	8 100	10 000	1 900
936. 2.6313	Entretien de voirie et réseaux	27 569	626 569,93	599 000
	Total.....	98 469		
<u>Chapitre 943</u>	<u>Enseignement</u>			
943. 1.615	Rémunérations diverses	44 932	588 000	543 068
943. 1.601	Alimentation	5 577	8 320	2 743
943. 1.607	Fournitures scolaires	5 163	156 106	150 943
943. 1.641	Remboursement de frais à autres collectivités	2 300	3 200	900
943. 1.6455	Frais de transport	34 000	197 000	163 000
943. 2.6409	Contingent du 2è degré	35 000	113 000	78 000
943. 2.641	Remboursement de frais à d'autres collectivités	2 028	30 000	27 972
	Total.....	129 000		
<u>Chapitre 944</u>	<u>Oeuvres sociales scolaires</u>			
944.41.643	Frais d'hébergement	153 000	357 130	204 130
944.41.6455	Frais de transports	29 386	96 000	66 614
	Total.....	182 386		



## - VIREMENTS DE CREDITS - EXERCICE 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

ANNULATION DE CREDIT

Chapitre	Libellé	Crédit annulé	Prévision antérieure	Situation nouvelle
<u>Chapitre 953</u>	<u>Hygiène et Protection Sanitaire</u>			
953. 9.6405	Cotisations	6 000	6 000	0
953.50.6611	Frais de déplacement	2 200	2 200	0
953.50.633	Acquisition petit matériel	1 500	1 500	0
953.50.608	Fourniture de bureau	1 200	1 200	0
	Total.....	10 900		
<u>Chapitre 961</u>	<u>Interventions économiques générales</u>			
961. 4.699	Provision pour interventions économiques	119 157	150 000	30 843
	Total.....	119 157		
<u>Chapitre 967</u>	<u>Services à caractère agricole industriel et commercial sans comptabilité distincte</u>			
967.25.6310	Enlèvement des ordures ménagères	19 200	80 000	60 800
	Total.....	19 200		
<u>Chapitre 971</u>	<u>Service fiscal - Impôts obligatoires à taux fixe</u>			
971. 0.674	Frais de rôles	100	100	0
	Total.....	100		
	<u>TOTAL CREDIT ANNULE .....</u>	<u>698 173</u>		